

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	12.06.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	20.06.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le dix-neuf Juin deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU** M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN** Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD** et Mme Angélique **BOURSIER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Jean **WAROUX**, M. Christian **AUBERT** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Patrick **COIRAULT**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et indique que l'ajournement des dossiers suivants :

- Dossier 8 « Chaufferie Bois Avenue Louis Doignon : Contrat de prêt » (*dossier en cours de finalisation*)
- Dossier 11 « Chaufferie de Tillou – Amélioration des performances – Consultation (absence d'offres – consultation relancée)

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

### ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 Mai 2023

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 22 Mai 2023.*

### INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES ET RECENSEMENT DES HAIES

*Jean Waroux présente ce dossier ainsi que Monsieur Chouinard du bureau d'études Hydro Concept*

Monsieur Waroux rappelle que cet inventaire est commandité par la Communauté de communes Mellois en Poitou (CCMP).

Cette étude concerne les 62 communes comprises totalement ou partiellement au sein de 4 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) différents : SAGE Boutonne, SAGE Charente, SAGE Clain et SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, en amont du PLUiH.

Cette étude concerne les anciennes communes de Crézières, La Bataille et Tillou, Chef-Boutonne ayant réalisé cette même étude en 2015 lors de l'élaboration du PLU.

M. Sébastien CHOUINARD, Responsable de l'inventaire au sein du bureau d'études Hydro Concept, missionné par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, a donc travaillé en partenariat avec la CDCMP, le SAGE et le groupe de travail constitué au niveau communal.

3 réunions ont été organisées : le 4 mai 2022 (pour localiser les zones humides sur cartes et prendre en compte les remarques formulées par les acteurs locaux), le 11 mai déplacement sur le terrain (analyse des sols et carottage) et le 11 juin pour la restitution de l'étude au groupe.

Cette restitution permet la validation des résultats après la phase d'affichage des résultats en mairie. Les résultats étaient consultables par le grand public pendant une période de 5 semaines (du 21/01/23 au 24/02/2023), avec la possibilité d'émettre des remarques sur les données recueillies. Une élue regrette que la communication effectuée par le SAGE n'ait pas été davantage relayée localement. Il est précisé que le protocole règlementaire a été respecté.

Les secteurs faisant l'objet de remarques ont été soumis à une phase de levée de doutes (retour sur le terrain), afin de vérifier la présence des critères d'identification et de délimitation.

Les résultats définitifs obtenus sont présentés et commentés par Monsieur Chouinard pour validation par le Conseil Municipal. Il répond aux diverses demandes de précisions formulées par les élus.

#### Les conclusions de l'étude :

Après prise en compte des modifications cartographiques liées aux remarques du groupe communal et/ou liées à la phase de levée de doutes, les résultats définitifs en termes de surface de zone humide ont augmenté par rapport aux résultats provisoires (issus de la première « phase terrain »).

19 sondages ont été réalisés lors de cette phase de levée de doute.

Les autres résultats statistiques sont présentés au sein du tableau suivant :

- La surface de zone humide a été augmentée de 1,17 ha.
- La surface des zones non humides a été réduite de 0,59 ha.
- La surface de zone non prospectée a diminué de 3,49 ha.
- 6 mares supplémentaires ont été ajoutées entraînant une augmentation de 0,365 ha.

Principales statistiques	Résultats provisoires	Résultats définitifs
Surface de zones humides	27,24 ha	28,41 ha
Surface de ZHP	13,15 ha	12,56 ha
Surface de ZNP	4,92 ha	1,43 ha
Nombre / Surface de mares et plans d'eau	4/ 0,065 ha	10/0,43 ha
Linéaire de réseaux hydrographiques ajoutés/supprimés	8 183 m	8 701 m
Nombre de sondages	243	262
Nombre d'observations complémentaires	29	37

#### L'inventaire des haies (hors ex commune de Chef-Boutonne) :

Au total, 108 429 ml de haies ont été inventoriés sur la partie de commune recensée. 6 781 ml de haie ont disparu par rapport aux données de prélocalisation.

La densité du réseau bocager, en excluant la surface boisée de la commune d'environ 183ha, est de 57,12 ml/ha ce qui correspond à un réseau de haies partiellement dégradé. À noter que la densité de haies est nettement plus importante sur la partie sud du territoire étudié. La typologie des haies est ensuite décrite et précisée dans le tableau suivant.

Typologie	linéaire (en m)
00 = Haie disparue ou absence de haie	6781
01 = Haie relictuelle	4557
02 = Haie relictuelle haute	656
03 = Haie basse rectangulaire sans arbre	7344
04 = Haie basse rectangulaire avec arbres	622
05 = Haie arbustive haute	69210
06 = Haie multi-strates	25694
07 = Haie récente	205
08 = haie de jardin	12690
09 = Haie urbaine, mur vert	1360
10 = Lisière enherbée, avec clôture électrique ou barbelé	141
<b>Total général haie bocagère</b>	<b>108 429</b>

Monsieur Chouinard remercie les acteurs pour leur implication et leurs échanges très constructifs, qui ont permis la réalisation de cet inventaire.

Après avoir échangé avec Monsieur Chouinard et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (25 voix pour) valide cette étude objective.

### INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Le Maire présente ce dossier*

Comme annoncé lors de la dernière séance, les informations concernant la CDC MP seront, dorénavant, transmises par Monsieur le Maire.

- Validation de la relance de la construction du Gymnase DE Brioux sur Boutonne
- Validation du Projet de territoire : réunion publique du 26 juin 2023
- Projet UIISC Base de Gournay : Audition le 23 mai à Bordeaux
- Définition des Zones Activités Economiques (cf loi Notre)
- Zones d'accélération ENR (loi transition écologique mars 2023)
- Présidence de la CLECT : M. Eric Bernard Maire de Marcillé succède à M. Patrice Fouché.

### PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PCS

*Christian GOUJEAU présente ce dossier*

Monsieur Gougeau remercie le groupe de travail constitué d'élus, de Stéphane Petit Garde-Champêtre et du Lieutenant Seghrouchni mis à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, groupe qui a œuvré à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la commune.

L'objectif de ce document (obligatoire) est de préparer la commune si confrontée aux dangers recensés, afin de mettre les moyens adaptés pour prévenir la population.

Ce PCS présenté aux acteurs ciblés pour sa mise en œuvre le 7 juin 2023, doit donc maintenant être validé par l'assemblée. Les risques recensés sont rassemblés dans le Document d'Information Communal Sur les Risques Majeurs (DICRM), dont la distribution sera effectuée envers la population.

**Considérant que ce PCS comprend toutes les dispositions nécessaires à la sauvegarde et la sécurité de la population à savoir :**

- la commune est sectorisée avec des référents volontaires nominativement identifiés par secteur ;
- des missions spécifiques sont confiées à des personnes volontaires ou nominativement identifiées, du fait de leur statut (agent communal par exemple), pour la mise en action du PCS ;
- le déclenchement du PCS est à l'initiative du Maire eu égard à des événements très localisés ou en complément d'actions plus générales (dans le cadre par exemple, d'une mise en protection sur un territoire plus élargi que celui de la commune) ;
- les personnes listées ne sont pas tenues de rester à disposition mais en cas de sollicitation et de disponibilité, elles devront intervenir et participer à l'aide des fiches techniques listant les tâches qu'elles auront à effectuer.

**Considérant que ce PCS permet d'anticiper les actions à mener lors d'événements particuliers, de prévenir la population et ainsi d'être plus réactifs et efficaces pour faciliter l'intervention des services de secours, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, tel que présenté.**

## ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Etudiée par la commission « Animations » réunie le 14 juin 2023, la demande de subvention formulée par l'association MPT « Maison pour Tous » dans le cadre d'activités tout public organisées tout l'été, est présentée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (à l'exception de Madame Christelle Biet et Monsieur Rodolphe Fourré appartenant au bureau de ladite association et qui de ce fait, ne participent pas au vote), valide, à l'unanimité, la proposition de la commission Animations et attribue ainsi à MPT, une somme de 700 €.**

## ILOT PLACE CAIL : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXTENSION DE LA PIZZERIA JOS

*Christian Aubert présente ce dossier*

Le plan de financement de l'extension de la pizzeria J.O.S intégrée dans l'opération globale de réhabilitation d'un îlot urbain Place Cail (comprenant par ailleurs, la création de 7 logements, de 3 cellules commerciales, d'un espace public), permettra en effet de déterminer le montant de la cession correspondante, à Monsieur Ducros et Monsieur Seguin représentant la SARL JOS. Il est ainsi établi en tenant compte des marchés de travaux signés :

MONTANT DE LA PARTIE EXTENSION DE LA PIZZERIA	
Coût estimé travaux	69 099,49 €
Honoraires de Maîtrise d'œuvre 9,64%	6 661,19 €
Terrain	855,00 €
Assurance Dommage ouvrage	785,00 €
Total HT	77 400,68 €
TVA	15 480,14 €
Total TTC	92 880,82 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide les termes dudit protocole d'accord, ainsi rédigé :

*La commune construit un local pour le compte de la SARL J.O.S., permettant une extension future de la salle de restaurant, qu'elle lui cèdera, une fois réceptionné, en tant qu'immeuble neuf soumis à TVA.*

*Ce local de 45.45 m<sup>2</sup> sera livré clos et couvert mais brut d'aménagements intérieurs*

*Il est rappelé que le permis de construire de l'ensemble a été délivré en janvier 2023, et pris en charge par la commune.*

*Il est précisé que la commune procédera à une division cadastrale en vue de la cession de ce local à la SARL J.O.S.*

*La commune donne d'ores et déjà à la SARL J.O.S. l'autorisation d'accéder à l'emplacement de la future construction pour ouvrir le mur entre la salle de restaurant actuelle et la future extension, avant le début du chantier.*

*La commune s'engage à souscrire une garantie Dommages Ouvrages.*

*La commune vendra ce local à la SARL J.O.S. dès les travaux terminés. Le prix de cession est fixé à 77 400 € HT soit 92 880 €, montant qui sera payé le jour de l'acte de vente.*

*Les parties s'engagent à signer un compromis chez Maître PRESTAT à Chef-Boutonne.*

- autorise Monsieur le Maire à le signer avec la SARL JOS, ainsi que le compromis de vente dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement, au prix de 92 880€ TTC.

## ILOT PLACE CAIL : PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE

*Le Maire présente ce dossier*

Un point sur les divers financements prévisionnels sollicités, obtenus ou en attente de notification (DETR, DSIL, FRLA, Fonds vert, LEADER, CR / logements sociaux, CR / commerces ) est dressé et contribue au plan de financement prévisionnel suivant (étant précisé que le montant retenu pour les 3 lots non encore attribués est celui de l'estimation de la maîtrise d'œuvre) :

Cout global HT	3 032 000,00 €	Subventions	1 863 000,00 €
		Autres recettes	283 000,00 €
TVA	388 600,00 €	Autofinancement	1 274 600,00 €
Total TTC	3 420 600,00 €	Total TTC	3 420 600,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide ce plan de financement prévisionnel
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat financier au titre des aides déjà attribuées)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes autres aides potentielles.

## AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT A TILLOU : CONTRAT DE PRET

*Christian Aubert présente ce dossier*

Les travaux d'aménagement du logement locatif de Tillou sont maintenant terminés. Il convient de souscrire le prêt prévu dans le plan de financement (étant précisé que l'opération est autofinancée à raison de 37 000 €uros environ), et inscrit au budget primitif 2023. Le montant est de 56 000 €.

La commission Finances réunie le 13 Juin, a étudié les offres reçues et propose de retenir la mieux-disante présentée par le Crédit Agricole, au taux fixe trimestriel de 3.96 % sur 20 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (24 voix pour, 1 abstention) valide la proposition de la commission Finances et autorise la signature du contrat de prêt correspondant avec le Crédit Agricole.**

## EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA PIROUNELLE INTEGRATION DANS LE PROGRAMME DU SIEDS

*Le Maire présente ce dossier*

Suite au transfert de la gestion de l'électricité, le dossier concernant la 2<sup>ème</sup> partie de l'effacement de réseaux rue de la Piroune (depuis l'entrée de l'EHPAD vers l'ouest) a été présenté au SIEDS, qui a confirmé que ce projet correspond aux conditions d'étude de ses programmes.

Une présentation de la comparaison des 2 plans de financement (ce qu'il aurait été avant le transfert et ce qu'il est dans le cadre du transfert) est faite. Le reste à charge pour la collectivité aurait été plus important dans le contexte précédent.

Monsieur le Maire commente le plan de financement prévisionnel de l'opération, en tenant compte de l'estimatif établi en collaboration avec les autres opérateurs, par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'Effacement des Réseaux) :

	Montant des travaux	Taux subv	Montant subventions	Charge commune
Réseau électrique	29 146,00 €	80%	23 316,80 €	5 829,20 €
Orange	8 449,00 €		4 077,00 €	4 372,00 €
Eclairage public	10 750,00 €	10%	1 075,00 €	9 675,00 €
Total	48 345,00 €		28 468,80 €	19 876,20 €

La collectivité n'aura à payer que la quote-part lui incombant. Le Sieds est le maître d'ouvrage de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- confirme sa volonté de réaliser l'effacement de réseaux sur ce tronçon de la rue de la Piroune,
- valide le programme et le plan de financement du SIEDS
- accepte le devis de l'entreprise DELAIRE de Chef Boutonne, d'un montant de 10 750 € HT pour les travaux d'éclairage public.

## RECONVERSION DES LOCAUX IDA LUCAS : ETUDE DE FAISABILITE

*Nicole Bettan présente ce dossier*

Un point général de l'avancement des concertations et réflexions menées par groupe de travail avec les associations depuis 2021, quant à la reconversion des locaux de la maison Ida Lucas (ex « EHPAD des 4 saisons ») est présenté.

Plusieurs usages sont évoqués sans constituer pour autant, une liste exhaustive des opportunités : transfert de la médiathèque, espace jeunes, salles associatives, atelier de coworking, transfert de l'atelier poterie, archivage pour les associations et plus récemment l'éventuel accueil de l'association Toits etc.

L'aménagement de cet ensemble, doit tenir compte des préconisations de l'Architecte des Batiments de France qui rencontré en février 2023, a d'ores et déjà précisé ce qui devrait être conservé dans le cadre du Site Patrimonial Remarque et ce qui pourrait être supprimé.

Afin de mieux connaître les contraintes, les charges fluides et de préciser les modalités d'occupation de la partie nord de l'établissement, par Toits Etc, pour y aménager des locaux d'hébergement, il est nécessaire de faire procéder à une étude de faisabilité. Le Copil a émis un avis favorable pour que le Conseil Municipal lance cette étude nécessaire à l'avancement de ce dossier.

**Après en avoir délibéré, sur proposition du groupe de travail, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le lancement d'une consultation pour la réalisation de cette étude de faisabilité. Le choix du bureau d'études sera fait lors de la réunion du conseil municipal de septembre.**

Par ailleurs, il est précisé qu'une réunion, aura lieu le 20 juillet 2023 à Crézières, avec l'ensemble des élus, afin de travailler sur la philosophie du projet, la rénovation n'étant que la conséquence du fonctionnement choisi.

## REPLACEMENT D'UNE ELUE AU CCAS

*Marie-Claire Veque présente ce dossier*

Madame Veque regrette la décision de Marie Kohler de ne plus siéger au CCAS en qualité de membre élue du Conseil Municipal, et indique qu'un changement de méthode de travail du CCAS, sera initié.

**Suite à des échanges, Madame Christelle Biet est candidate pour la remplacer. Aucun autre candidat ne se déclare. Personne n'ayant souhaité un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal unanime, désigne Madame Biet pour siéger au sein du CCAS.**

## TABLEAU DES EFFECTIFS : ACTUALISATION

*Sophie Robion présente ce dossier*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Valide les modifications de postes suite aux mouvements de personnel suivants :**

- **Intégration de Dominique Brard au service communal d'intendance suite au detransfert du gymnase, (création d'un poste d'adjoint technique territorial)**
- **Mutation et donc départ de Corinne Buzard (suppression du poste de Technicien)**
- **Création d'un poste d'agent de maîtrise à plein temps, pour le poste de chef d'équipe GEP devenu vacant du fait de l'affectation de Roddy Fortin au poste de Responsable des Services Techniques**
- **Accroissement temporaire d'activités au service technique : contrat administratif à mi-temps**

- **Valide le tableau des effectifs ainsi actualisé au 1<sup>er</sup> juillet 2023 :**

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2023													
Grade des agents	Cat	AVANT MODIFICATION				Evolution				APRES MODIFICATION			
		Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5	Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5	Nombre postes 35h	Nombre postes 22 h	Nombre postes 20 h	Nombre postes 17,5
Attaché Principal	A	1	0	0	0					1	0	0	0
Attaché	A	1	0	0	0					1	0	0	0
Adjoint Administratif Territorial	C	1	0	0	0					1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	4	0	0	0					4	0	0	0
Assistant de conservation patrimoine	B	1	0	0	0					1	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	1	0	0	0					1	0	0	0
Adjoint Territorial du Patrimoine	C	0	1	0	0					0	1	0	0
Technicien Principal 2ème classe	B	1	0	0	0	-1				0	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	1	0	0	0	1				2	0	0	0
Adjt Technique Territorial	C	10	0	1	2	1				11	0	1	2
Garde champêtre chef principal	C	1	0	0	0					1	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL 01/07/2023</b>		<b>26</b>								<b>27</b>			
<b>TOTAL ETP 01/07/2023</b>		<b>24,20</b>								<b>25,20</b>			



## DETRANSFERT DU GYMNASE AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2023 : CONVENTIONS ET AVENANTS

*Le Maire présente ce dossier*

Suite à la décision communale actant le détransfert du gymnase, le Conseil Communautaire prendra la décision officielle le 29 Juin pour que la gestion du gymnase revienne à la commune. Il est nécessaire de respectivement valider avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- L'avenant de fin de mise à disposition du gymnase, de la salle de tennis de table et de la piste d'athlétisme
- La mise à disposition de Dominique Brard à raison d'1/2 temps pour qu'elle continue à assurer l'entretien des bureaux de la direction de l'urbanisme avenue de l'hôtel de ville et des écoles de Chef-Boutonne (en complément du 1/2 temps qu'elle effectuera au sein du service intendance de la commune)
- La mise à disposition de Béatrice Ecale de la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour assister Chrystel Samar dans la gestion et le suivi de l'occupation du gymnase par les associations sportives

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide lesdites conventions et l'avenant présentés et autorise leur signature avec La Communauté de Communes Mellois en Poitou.***

## COURT DE TENNIS : ATTRIBUTION DU MARCHE

*Patrick Petit présente ce dossier*

La ligue ayant déclaré le terrain non conforme à la pratique de tennis en compétition, à la demande de la commission Patrimoine, la réfection du court de tennis a été inscrite dans le programme d'investissements 2023.

Compte tenu du coût évalué de ces travaux, la commission Finances a acté le fait de solliciter l'entreprise Drapeau spécialisée dans ce domaine, pour le chiffrage des travaux à réaliser : décaissage et aplomb du terrain à trouver, mise en place d'une couche drainante puis construction de la dalle en béton poreux, tracés de lignes.

Après concertation, il est apparu opportun de faire réaliser le décaissement par le SIVU dans le cadre du contingent communal.

Christelle Biet ne cautionne pas cette opération à laquelle elle aurait préféré la réalisation d'un terrain multisports.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (23 voix pour – 1abstention – 1 contre) accepte le devis de l'entreprise Drapeau d'un montant de 36 490 € HT, et valide l'intervention du SIVU pour décaisser le terrain.***



## GROUPE D' ACTIONS LOCALES DE LA CDC MELLOIS EN POITOU DESIGNATION DE REPRESENTANTS

*Le Maire présente ce dossier*

Le Groupe d' Actions Locales (G.A.L) de la Communauté de Communes Mellois en Poitou a pour mission de valider les demandes de subventions Leader. Le GAL est composé d'élus communautaires, municipaux et de personnes de la société civile. Les collectivités ont été sollicitées pour proposer un représentant pour y siéger.

***Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Messieurs Christian Aubert adjoint comme titulaire et Christian GOUJEAU comme suppléant, pour siéger au sein du GAL de la CDC MP.***

## CHARTRE « VILLE AIDANTE ALZHEIMER »

*Annie Gonnord présente ce dossier*

Suite à une rencontre avec la représentante locale de l'association Alzheimer, il est envisagé de mener des actions sur le territoire. Un projet de chartre d'engagements réciproques est présenté et expliqué.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte que Chef Boutonne facilite les actions de cette association et autorise la signature de la chartre « Ville Aidante Alzheimer » .***

*Marie-Claire VEQUE* annonce la prochaine réunion du CCAS fixée le 6 juillet à 18 heures.

*Annie GONNORD* annonce un passage du jury du concours des maisons fleuries, le 26 juin 2023. Elle invite les élus référents des différents quartiers de la commune, à signaler les maisons concernées.

*Sophie ROBION* indique que le règlement intérieur de la commune présenté aux agents, le sera prochainement aux élus pour mise en application – La commission « élus agents » se réunit régulièrement et mène actuellement une réflexion sur les modalités du Régime Indemnitaires des agents – Le service intendance accueille ce 19 juin Madame Jennifer Mallet recrutée en qualité de stagiaire sur le poste vacant de Paul Murphy, ainsi que Madame Martine Rousseau dont le contrat PEC, est reconduit pour 6 mois.

*Patrick PETIT* dresse la liste des activités des services techniques : Pont neuf à Lussais – Réfection du mur du parc de la mairie – Actualisation des panneaux indicatifs dans la commune – Fauches et débroussaillage – Préparation des animations (Foire à la Brocante, Foire de Javarzay...)

Il rappelle par ailleurs que la commission Patrimoine est convoquée le 20 Juin 2023.

*Claude PAPOT* : la coupe des arbres, Avenue Auguste Gaud est en cours.

*Le Maire* rappelle que lors de la réunion de mi-mandat, il a été convenu qu'un rapport des délégations extérieures soit réalisé par les élus délégués. Cette fois-ci, le point est fait sur le conseil d'écoles :

Monsieur le Maire donne le compte rendu du Conseil d'école qui s'est déroulé le 15 Juin 2023 et au cours duquel les points suivants ont été abordés : Mise en place de l'œuvre collective de Max Quiard et « des Amis de l'enclume » pour illustrer la nouvelle dénomination de l'école – L'utilisation test du logiciel Mati4 pour solliciter les interventions techniques (globalement satisfaisant car il permet plus de réactivité plus de lisibilité, les agents en sont remerciés – la Communauté de Communes Mellois en Poitou a confié un programme de travaux d'électricité d'environ 30 000 € à Monsieur Tristan Mineau).

Puis il évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23 heures 20 :

- Un point est fait sur les financements sollicités pour l'amélioration énergétique du centre culturel et de la salle R.Quiard.
- Madame la Préfète a émis un avis négatif au projet éolien de la société Beaupuuy Eolien de La Bataille.
- PLUiH : suite à la réunion de présentation des objectifs et attentes pour l'avancement de ce dossier, le groupe de travail a complété le carnet d'intentions. La synthèse en sera présentée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Stéphane Petit, Garde champêtre a prêté serment ce 19 juin 2023 au Tribunal de Niort, cela lui permet maintenant de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission
- Un rappel est fait quant à
  - l'organisation d'un séjour à la mi-novembre, à l'initiative de l'association « ARBRES » à Agavé au Togo pour une mission dans le cadre du jumelage et l'invitation qui est faite d'y participer.
  - l'inauguration de la sculpture de l'école du Grand Cèdre le 30 Juin 2023 à 20h30.

Monsieur le Maire témoigne de l'inquiétude de l'Etablissement Français du Sang et de l'amicale des donateurs de Chef-Boutonne évoquée lors de la réunion d'alerte du 16 Juin 2023, où l'absence de participants a malheureusement été regrettée. Le diaporama est présenté aux élus pour les sensibiliser à la baisse inquiétante, des dons (-50% en 15 ans à Chef-Boutonne) également constatée dans le sauzéen. Il s'est engagé à organiser une réunion avec les élus des 2 ex cantons pour tenter de maintenir les centres de collecte locaux et de réfléchir à des actions facilitatrices. La prochaine collecte est le 7 juillet, celle du 27 septembre sera déterminante sur la suite donnée.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 19 Juin 2023.

Le secrétaire de séance  
Patrick Coirault

le Maire  
Fabrice Michelet